

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DU TERRITOIRE DE BELFORT

Rapport d'activité 2017



Bus



Vélo



Auto

SOMMAIRE

4 ORGANISATION DU SMTc

ACTIVITÉ 2017

10

22 COMMUNICATION 2017

BILAN ANNUEL DE L'OFFRE TRIPLE-PLAY : bus, vélo et auto en libre-service

24

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DU TERRITOIRE DE BELFORT

UNE INSTANCE AU SERVICE DE LA MOBILITÉ TERRITORIALE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort a la responsabilité d'organiser et de mettre à disposition un service public de transport en commun de personnes. Cas unique en France, sa compétence couvre l'ensemble du département.

ORGANISATION

Le SMTC est l'autorité organisatrice de mobilité durable du Territoire de Belfort.

En 2003, le ressort territorial (ex PTU) représentait 54 communes soit 127 120 habitants.

Depuis l'adhésion des communautés de communes en lieu et place des communes, le ressort territorial couvre la totalité du département, soit 102 communes (environ 145 000 habitants), ce qui est unique en France. Le syndicat a pour objet l'organisation et l'exploitation des transports collectifs dans le Territoire de Belfort sur le périmètre des communes et EPCI membres.

Dans un souci de développement durable, il met en oeuvre une politique globale de transport favorisant le transport collectif et adaptée tout autant à la pendularité qu'aux nouveaux modes de vie.

Afin de favoriser l'intermodalité, il développe une offre innovante et diversifiée prenant en compte la totalité de la chaîne de déplacements. A cet effet, il réalise et gère les infrastructures et équipements affectés au transport, il met en place des services et des outils de décision tels que les comptes de déplacements, les services de conseil en mobilité pour les collectivités et services d'information multimodale.

LA LOI NOTRe, VERS UNE RÉORGANISATION DES STATUTS DU SMTC

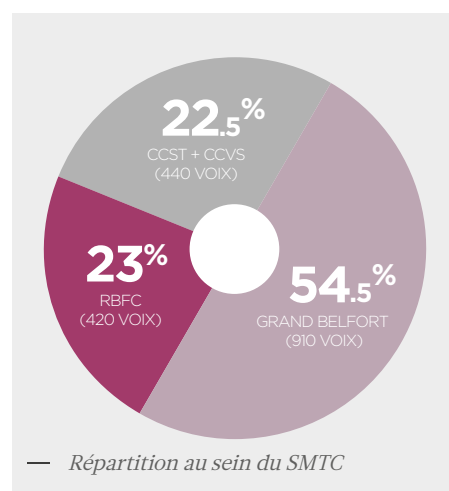
La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République a amené le SMTC à renouveler ses instances.

A partir du 1^{er} janvier 2017, les communautés de communes du Territoire de Belfort ont dû fusionner :

» la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) avec la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse (CCTB) pour devenir le **Grand Belfort Communauté d'Agglomération**

» La Communauté de Communes de la Haute Savoureuse avec la Communauté de Communes du Pays Sous Vosgien pour devenir la **Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS)**

Aucun changement n'a été opéré pour la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST).



Deuxième effet de la loi NOTRe, à partir du 1^{er} septembre 2017, la **Région Bourgogne-Franche-Comté (RBFC)** s'est substituée au Conseil Départemental entraînant une réorganisation des statuts et une nouvelle répartition des voix au sein du SMTC.

FONCTIONNEMENT

Le conseil syndical (depuis le 01/09/2017)

Le conseil syndical du SMTc est composé de 30 délégués répartis ainsi :

- » 14 délégués pour le Grand Belfort Communauté d'Agglomération
- » 6 délégués pour la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST)
- » 4 délégués pour la Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS)
- » 6 délégués pour la Région Bourgogne-Franche-Comté (RBFC)

Décisions du conseil syndical

Le conseil syndical prend ses décisions à la majorité des voix détenues par les délégués représentés. La fréquence des réunions est au moins trimestrielle afin d'assurer un suivi administratif et financier efficace.

Les délégués du SMTc détiennent un nombre total de 1 800 voix réparties entre les trois « collèges institutionnels » que sont la Région Bourgogne-Franche-Comté (RBFC), le Grand Belfort Communauté d'Agglomération et le groupe « Communautés de Communes » (CCST et CCVS).

Le bureau

Le bureau est composé de 8 membres dont :

- » 4 pour le Grand Belfort Communauté d'Agglomération
- » 2 pour les Communautés de Communes
- » 2 pour la Région Bourgogne-Franche-Comté

Le bureau peut recevoir la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

du vote du budget de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,

de l'approbation du compte administratif,

des dispositions à caractère budgétaire des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat,

de l'adhésion du syndicat à un établissement public,

de la délégation de la gestion d'un service public,

les questions qui requièrent un vote à la majorité qualifiée.

CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU TERRITOIRE DE BELFORT

COMPOSITION ET ORGANIGRAMME

LE PRÉSIDENT, SON RÔLE

Le Président est l'organe exécutif du syndicat.

Il prépare et exécute les délibérations du conseil syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du syndicat. Le Président est le chef des services du syndicat. Il est seul chargé de l'administration du syndicat, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du bureau.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature, au directeur général des services. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

LES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

Le Président : Bernard GUILLEMET

Le bureau : 8 membres dont 5 vice-présidents

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Jacqueline BERGAMI	Tony KNEIP
Jacques BONIN	Mustapha LOUNES
Loubna CHEKOUAT	Jean-Claude MARTIN
Miltiade CONSTANTAKATOS	Michel MERLET
Jean-Pierre CUENIN	Alain PICARD
Yves GAUME	Gérard PIQUEPAILLE
Bernard GUILLEMET	Bernadette PRESTOZ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

Jacques ALEXANDRE	Jean-Louis HOTTLET
Anissa BRIKH	Robert NATALE
Sophie GUYON	Cédric PERRIN

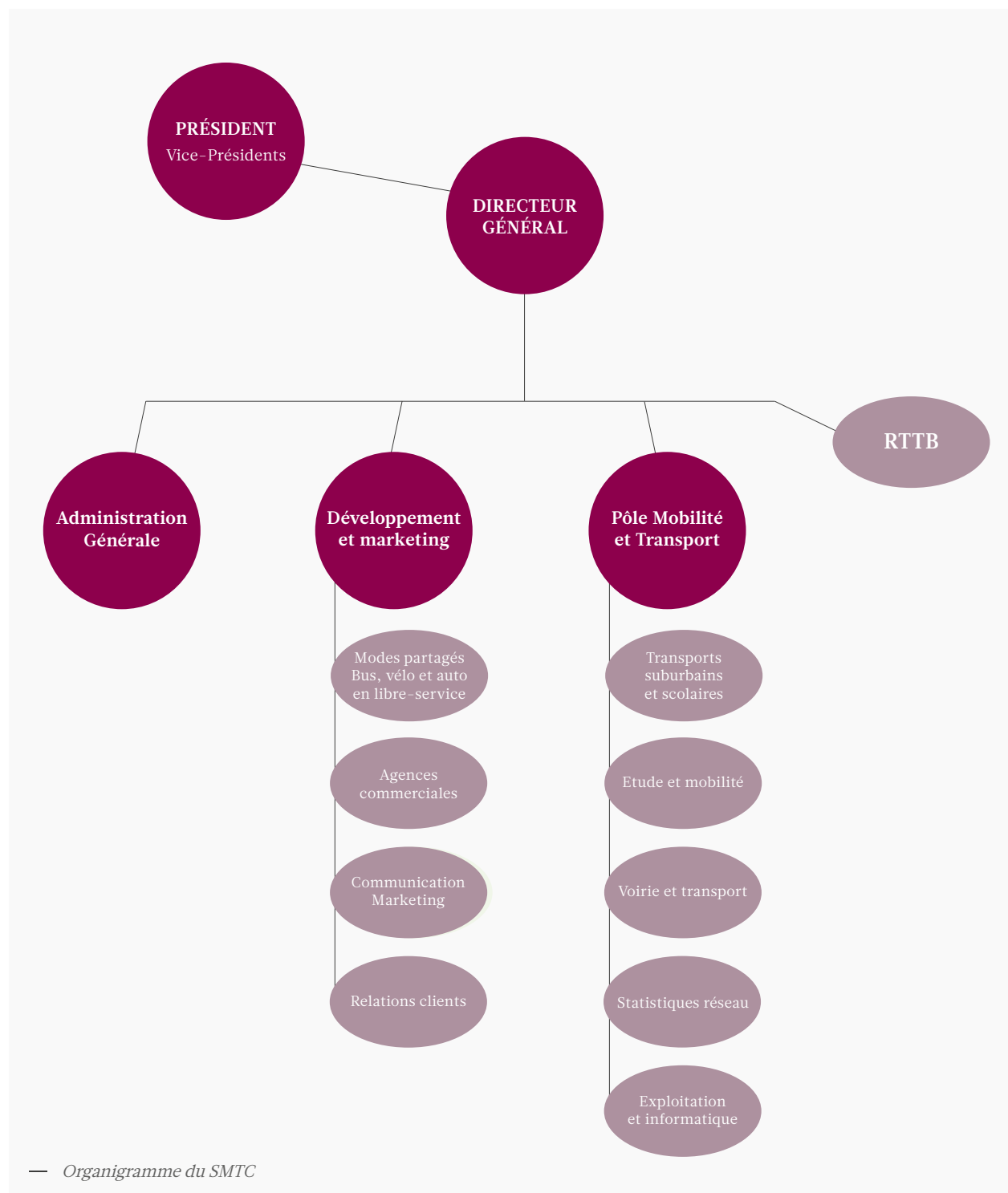
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD

Christian CODDET	Guy MICLO
Jean-Louis DEMEUSY	Didier VALVERDU

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Myriam CHIAPPA-KIGER	Salima INEZARENE
Maude CLAVEQUIN	Michel NEUGNOT
Francis COTTET	Frédéric PONCET

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DU TERRITOIRE DE BELFORT





OPTYMO

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE SES USAGERS

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort a pour compétence la gestion et l'organisation du transport sur l'ensemble du Territoire de Belfort. A cette entité est associée la Régie des Transports du Territoire de Belfort (pour le réseau urbain) et des transporteurs indépendants (pour le réseau suburbain).

Ainsi le réseau est composé de nombreux collaborateurs.

	EFFECTIFS	DONT PERSONNEL ROULANT
Régie des Transports du Territoire de Belfort (RTTB)	184	134
Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC)	22	-
Sous-traitance	92	78
TOTAL	298	212

LES ÉQUIPEMENTS



POUR LE RÉSEAU URBAIN:

- **54 autobus** standards
- **7 autobus** articulés
- **2 minibus**



POUR LE RÉSEAU SUBURBAIN :

- **1 minibus**
- **70 cars**
- **15 low entry**



DES VÉLOS EN LIBRE-SERVICE :

- **250 vélos**
- répartis sur 30 stations



DES AUTOS EN LIBRE-SERVICE :

- **78 véhicules**
- (Peugeot 207+ et 208, Renault Mégane Estate, Peugeot Bipper)

LA POLITIQUE DE MOBILITÉ

Depuis la création de la marque Optymo en septembre 2007, l'approche « service client » est au centre de la politique du SMTC et doit rester un élément structurant de la politique de mobilité. Optymo c'est une rupture radicale avec le monde du transport en commun. L'approche client que nous avons développée permet d'optimiser l'offre de transports en commun en ajustant la production de l'offre aux besoins sociaux et territoriaux.

La révolution Optymo a pu être déployée en totalité en 2013. L'action menée constitue la mise en application des décisions annoncées dans le contrat de mobilité de 2008. Pour rappel, ce document fixait les grands enjeux et les orientations du SMTC pour satisfaire les objectifs politiques définis, à savoir : augmenter le pouvoir d'achat des ménages, lutter contre l'exclusion, préserver la santé publique et garantir un développement équilibré des territoires.

Le système Optymo a donc été conçu et déployé progressivement. Les lignes de bus urbaines et suburbaines ont été profondément remaniées selon un schéma de dessertes et les fréquences ont été adaptées aux flux des utilisateurs.

Depuis avril 2013, nous avons mis à disposition 250 vélos en libre-service (VLS) répartis sur 30 stations couvrant l'ensemble de la ville de Belfort ainsi que les communes de Bavilliers, Essert, Offemont et Valdoie.

L'offre vélo a connu à son lancement (avril 2013), un vif succès. Cela tient essentiellement au choix fait du Pass Optymo qui permet, sans démarche particulière, d'offrir à nos clients de nouveaux services basés sur l'intermodalité et la simplicité du système.

Ce même Pass a permis depuis décembre 2013, à nos clients de pouvoir souscrire à notre offre d'Autos en Libre-Service (ALS), dernier volet de notre offre Triple-Play. Aujourd'hui, 78 voitures : citadines, familiales et utilitaires sont mises à la disposition de nos utilisateurs sur Belfort, Danjoutin, Bavilliers, Essert, Cravanche, Valdoie et Offemont.

L'offre de transport mise en place par le SMTC couvre l'ensemble du département avec des niveaux de service en adéquation avec la densité de population. Cette offre est confiée à divers intervenants :

LE RÉSEAU URBAIN

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le SMTC a confié l'exploitation du réseau de transport des lignes urbaines à la Régie des Transports du Territoire de Belfort (RTTB). La RTTB exploite actuellement 6 lignes urbaines.

LE RÉSEAU SUBURBAIN ET SCOLAIRE

L'offre est la suivante :

- » des lignes régulières, cadencement à l'heure et renforcement à la demi-heure aux heures de pointe en période scolaire,
- » des lignes secondaires à raison de 3 allers/retours par jour du lundi au samedi,
- » des lignes spécifiques pour les dimanches et jours fériés à raison de 2 allers/retours,
- » des renforcement à destination des scolaires (lignes ouvertes à tout public),
- » une ligne directe par autoroute de Belfort Gare à Montbéliard Acropole à raison de 6 courses par jour.

LES RPI

Il existe 21 organisateurs secondaires de transport scolaire, dont :

» 17 communes ou syndicats de communes qui organisent le transport des élèves scolarisés dans l'enseignement du 1^{er} degré (primaire et maternelle).

Le SMTC prend en charge 50 % du coût du transport sur présentation des factures des transporteurs.

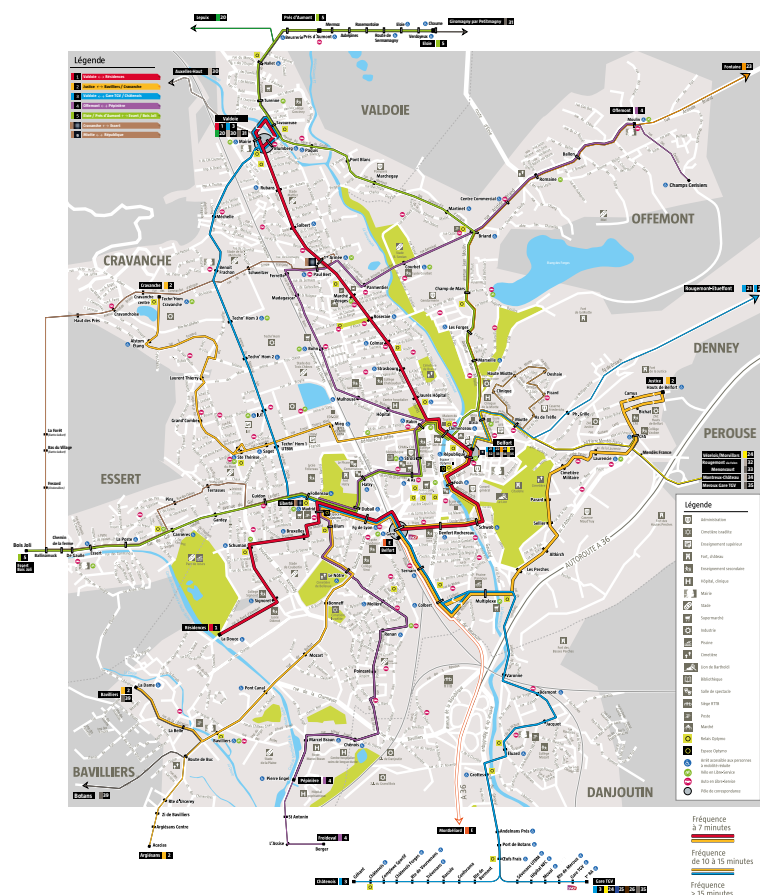
» 5 organisateurs secondaires nous ont confié le marché de transport scolaire qu'ils organisaient auparavant. Ce marché est inclus dans le marché réseau scolaire.

LE RÉSEAU TPMR

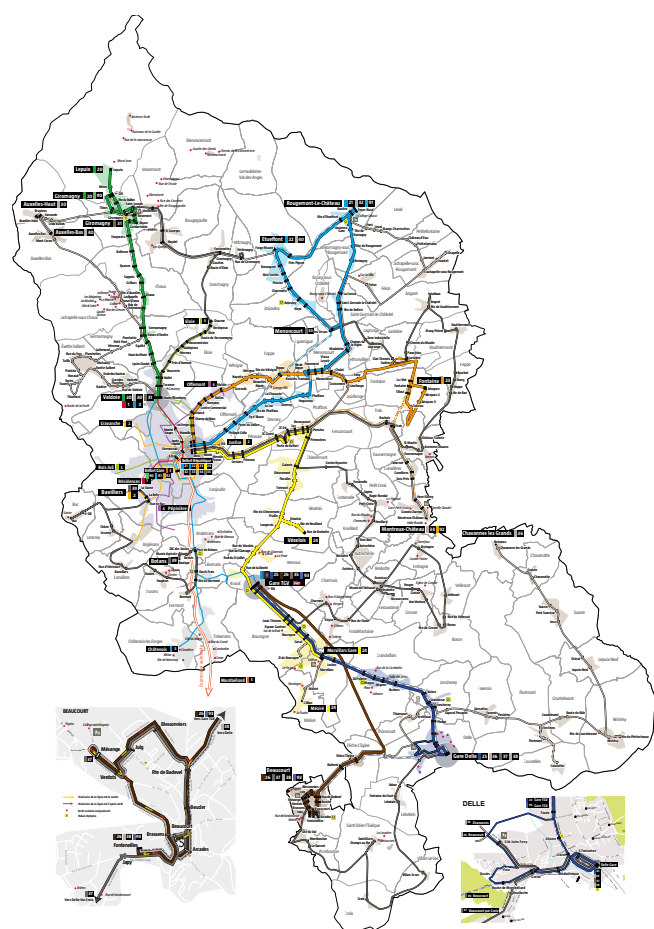
Ce service spécifique est réservé aux personnes à mobilité réduite, justifiant d'un taux d'invalidité de 80%. Le marché a été reconduit depuis janvier 2016 avec la société GIHP pour une durée de 3 ans. Les trajets sont possibles dans tout le département du Territoire de Belfort, sur réservation, d'adresse à adresse, du lundi au samedi de 8h à 18h30 (sauf les jours fériés). Le coût du trajet est de 2 euros avec le Pass Optymo.

LE VÉLO ET L'AUTO EN LIBRE-SERVICE

Ces services complémentaires complètent l'offre de mobilité globale, dite Triple-Play, et sont exploités en direct, par le SMTC, concernant l'auto en libre-service (ALS) et par la RTTB pour le vélo libre-service (VLS).



— Réseau urbain Optymo



— Réseau suburbain Optymo

LES CHIFFRES SIGNIFICATIFS DU RÉSEAU OPTYMO

- **5 392 419** kms en 2017 tous services confondus (lignes régulières urbaines et suburbaines, scolaires et TPMR), soit une hausse de +0.6% par rapport à 2016

- **8 501 397** voyages en 2017 soit une hausse de +2.7% par rapport à 2016

- **145 000** habitants desservis, soit la totalité du département

- **23 291** voyages par jour

- **150** bus et cars mobilisés chaque jour

- **79 614** titulaires du pass Optymo

- **4 067** utilisateurs du vélo

- **90 436** locations de vélos en libre-service en 2017 soit -1.1%

- **3 550** utilisateurs de la voiture

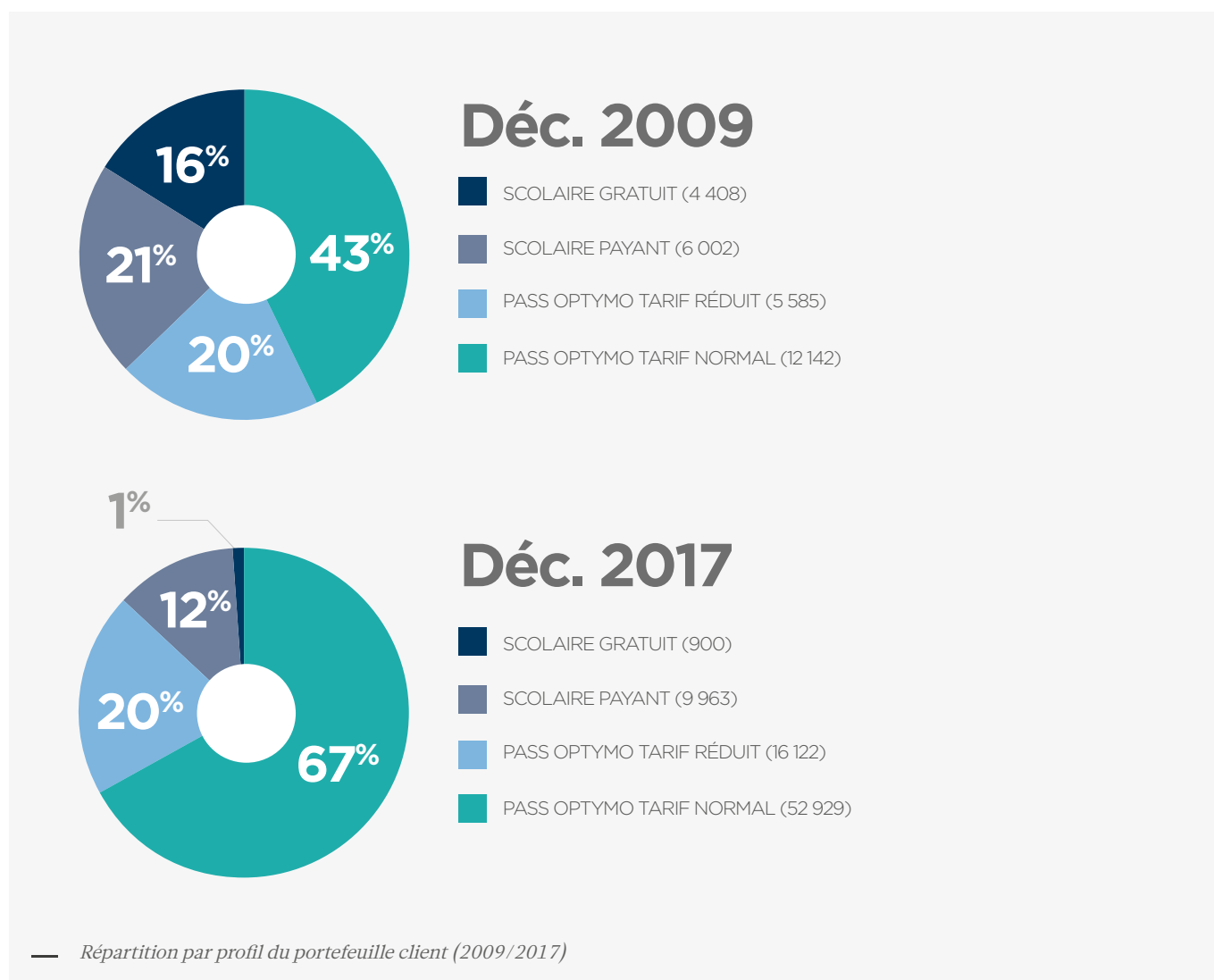
- **23 763** locations d'autos en libre-service en 2017. Des résultats identiques à 2016



LES CLIENTS

Afin de répondre aux objectifs affichés dans le contrat de mobilité, le SMTC s'est toujours engagé à mettre l'utilisateur au cœur de sa politique de développement.

Aujourd'hui, 50 % de la population du Territoire de Belfort est équipée d'un Pass Optymo.



En 2017, 4 811 nouveaux clients ont fait leur Pass Optymo.

Au 31 décembre 2017, le nombre de cartes valides était de 79 614, ce qui constitue un taux d'équipement d'environ 50 % de la population soit plus que l'objectif qui était assigné au SMTC.

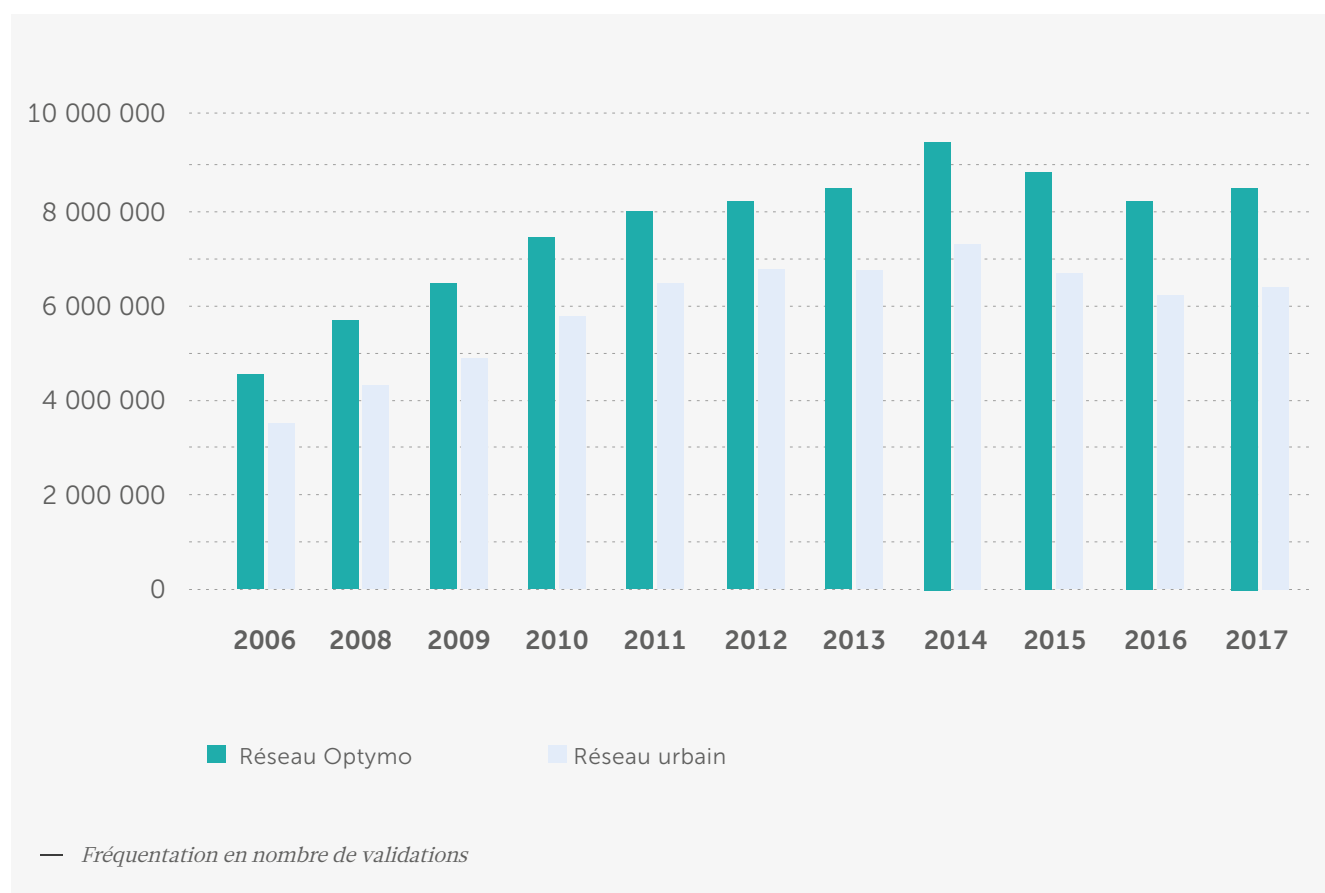
En décembre 2017, 24 111 porteurs de la carte ont utilisé le réseau. Ils ont réalisé 614 838 voyages, soit une moyenne de 25.5 voyages/mois/pass utilisé.

LES VOYAGES

En 2006, année de référence avant la réorganisation, le réseau totalisait 4,8 millions de voyages, dont 3,6 sur le pôle urbain, soit 48 voyages par an et par habitant. En 2014, le réseau a dépassé les 9,4 millions de voyages dont près de 7,3 millions sur le pôle urbain, soit une progression globale de 103 %.

Les restructurations successives du réseau de 2014, 2015 et 2016 ont eu un impact sur la fréquentation du réseau. Le total des voyages en 2016 était de 8 280 974, ce qui représentait une baisse de plus de 600 000 voyages par rapport à 2015.

En 2017, les résultats montrent une hausse de 2,7%, ce qui tend à prouver que les différentes restructurations sont désormais assimilées par les usagers.



LES KILOMÈTRES

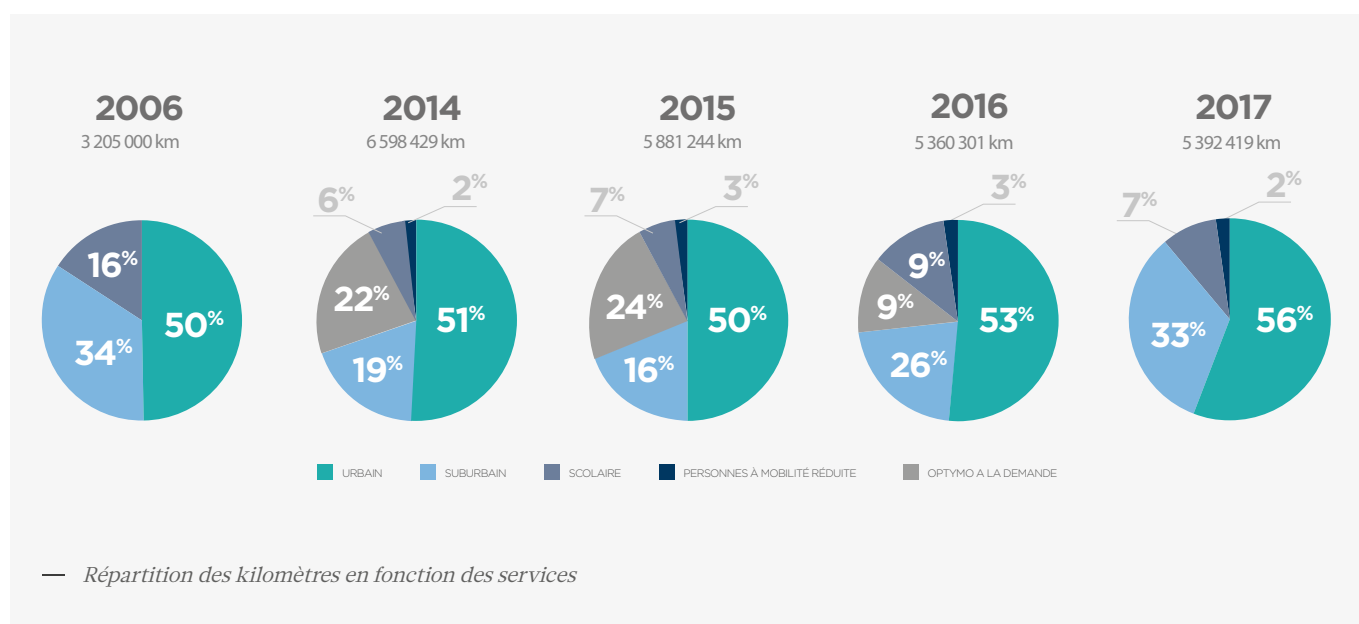
Ces charges dépendent essentiellement de l'offre kilométrique.

Depuis 2015, la production kilométrique est en baisse. En 2016, elle représente une diminution de - 8,9% par rapport à l'année précédente.

En 2017, la production kilométrique est restée stable par rapport à 2016: +0.6% (5 392 419 en 2017 contre 5 362 349 en 2016).

L'augmentation du nombre de kilomètres sur le réseau urbain (3 020 151 contre 2 823 914) est due à la mise en place de la desserte de l'Hôpital Nord-Franche-Comté et à la prolongation de la ligne 5 à Essert.

Cette augmentation est néanmoins compensée par une diminution sur le transport suburbain : suppression du Transport À la Demande en avril 2016 qui a entraîné une baisse globale de 125 149 kilomètres (1 762 710 en 2017 contre 1 887 859 en 2016).



LA TARIFICATION

En 2006, il y a eu une baisse massive des tarifs et la suppression des 3 zones tarifaires. Un tarif unique pour l'ensemble des habitants du Territoire de Belfort.

Au 1^{er} janvier 2015, les tarifs ont été revus à la hausse, uniquement sur le prix du trajet, le plafond mensuel, le ticket 1 trajet, le ticket jour, le ticket hebdo, le ticket 10 voyages et le ticket groupe (5 à 15 personnes). Par ailleurs, la gratuité est offerte à tous les collégiens et lycéens pour les trajets scolaires, soit 1 aller retour par jour (du lundi au samedi 13h, en périodes scolaires).

	PASS OPTYMO	PASS OPTYMO TARIF RÉDUIT	TICKET SMS	TICKET 1 TRAJET	TICKET JOUR	TICKET HEBDO	TICKET 10 VOYAGES	TICKET GROUPE 5 À 15 PERSONNES
TARIF OPTYMO (depuis 2006)	0,80 €/trajet	0,80 €/trajet	1,50 € + coût SMS	1,50 €	3 €	12 €	10 €	de 4 à 12 €
TARIF OPTYMO (au 01/01/2015)	1 €/trajet	1 €/trajet	1,50 € + coût SMS	1,50 €	3,60 €	14 €	12 €	de 5 à 15 €
PLAFOND (au 01/01/2015)	34 €/mois	11 €/mois	-	-	-	-	-	-



LE VERSEMENT TRANSPORT

La loi du 11 juillet 1973 a donné aux collectivités locales ou à leurs groupements la faculté d'instituer un versement, à la charge des employeurs de + de 9 salariés, destiné à financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement des transports en commun. Au 1^{er} janvier 2016, le seuil a été relevé à 11 salariés. Le SMTC a instauré le versement transport (VT) depuis 1979.

Principale ressource du SMTC, il représente environ 75 % de ses recettes. Pour mémoire, il s'agit d'un impôt prélevé sur la masse salariale des entreprises ayant leur siège sur le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité (ancien PTU). Le taux du VT est fixé librement par la collectivité dans la limite d'un plafond voté par une loi de finances et intégré au CGCT.

Le taux de versement transport est resté identique alors que l'offre de transport a globalement été renforcée depuis 2007 et que des travaux d'aménagement tels que les voies réservées ont été réalisés sur le périmètre de transport urbain qui est aujourd'hui étendu à tout le département.

Depuis la loi de finances de 2004, les autorités organisatrices de + de 100 000 habitants, qui ont décidé de réaliser une infrastructure de transport en mode routier ou guidé ont la possibilité de porter leur taux de VT à 1.75 %. Ce taux peut être majoré de 0.05 % pour les syndicats mixtes auxquels ont adhéré des communautés d'agglomération. Ils peuvent procéder à l'augmentation 5 ans avant le démarrage du projet.

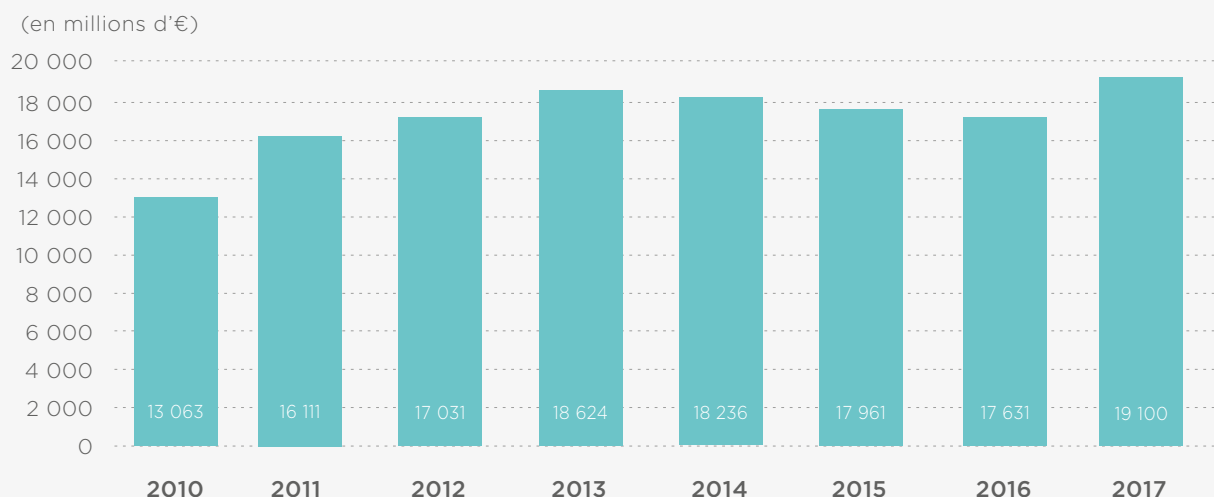
Aussi, afin de financer le projet Optymo phase 2, il avait été décidé, lors du conseil syndical du 23 mars 2010, de relever le taux du versement transport en le passant de 1,05 % à 1.50 % puis à 1.70 % le 1/07/2012. Cela a permis d'assurer une partie des ressources nécessaires au développement des transports dans tout le département.

Si les recettes totales du VT ont augmenté en 2013 par rapport à 2012, c'est d'abord en raison du relèvement du taux pour une année pleine. En 2014, le SMTC enregistrait une recette bien en deçà de ce qui était attendu : - 1 263 661.41 €.

En 2015, cette baisse se confirmait avec une recette inférieure de 561 707 € par rapport à ce qui était attendu.

Ayant pour assiette la masse salariale brute, le VT est directement touché d'une part par le ralentissement de l'activité économique et d'autre part par les délais de paiement accordés aux entreprises par l'Urssaf.

Cette année, l'embellie économique ainsi que le transfert de l'hôpital permettent d'avoir une recette supérieure de 281 975.31 € par rapport à celle attendue.



— Evolution du versement transport (2010 à 2017)

PRÉSENTATION ANALYTIQUE DES COMPTES (EN M€)

2017

18 689
VERSEMENT
TRANSPORT NET

1 135
CONTRIBUTION
COLLECTIVITÉS

22
AUTRES
RECETTES

-356
RÉSULTAT
EXCEPTIONNEL

5 274

RECETTES
RÉSEAUX

424

FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATION

1 825

ÉPARGNE
BRUTE

20 692

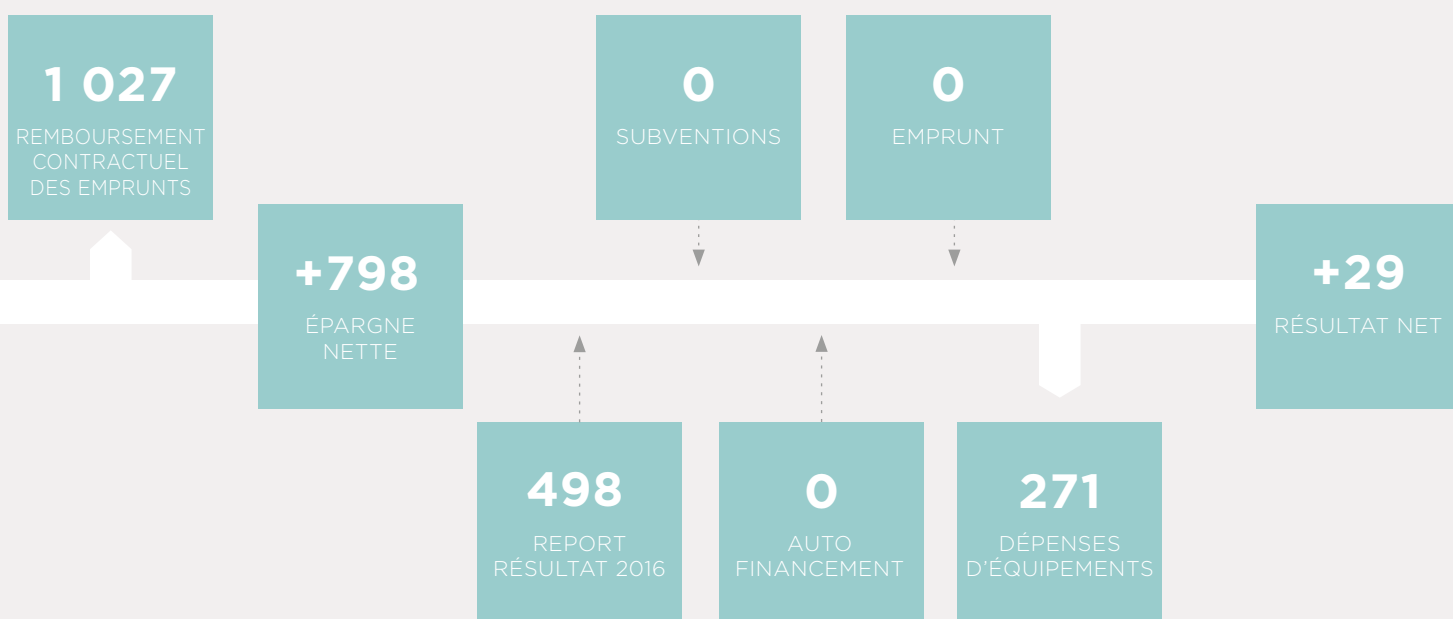
DÉPENSES
D'EXPLOITATION
DES RÉSEAUX

1 142

PERSONNEL
SMTc

681

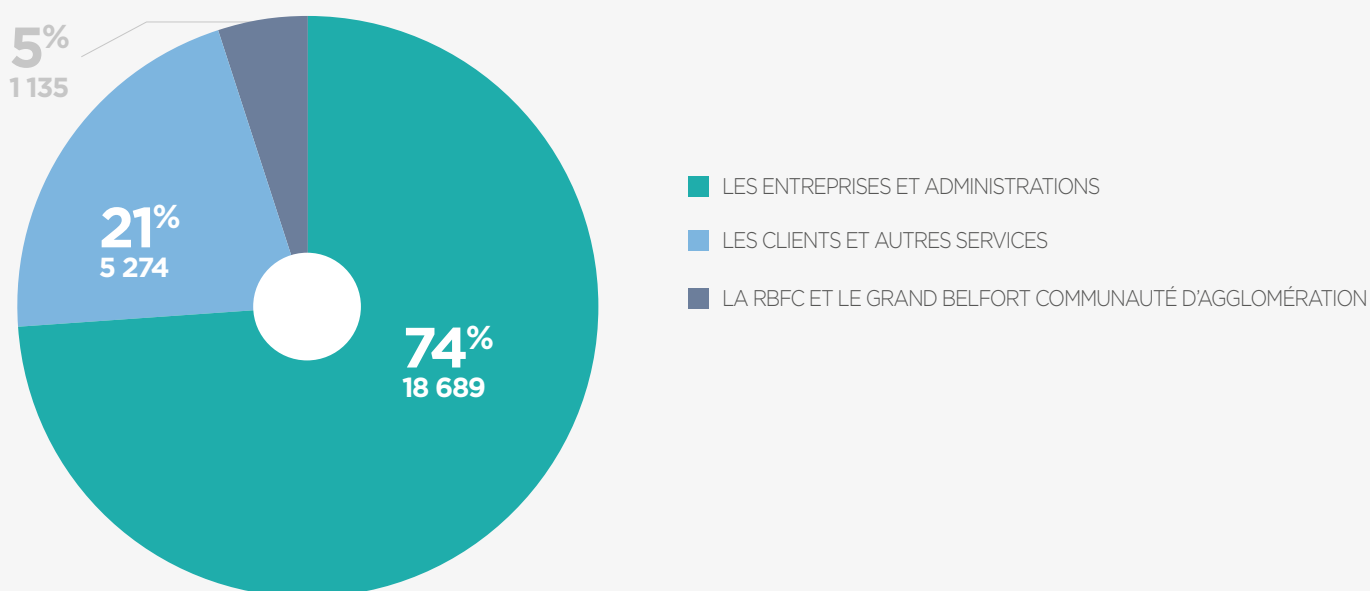
FRAIS
FINANCIERS
NETS



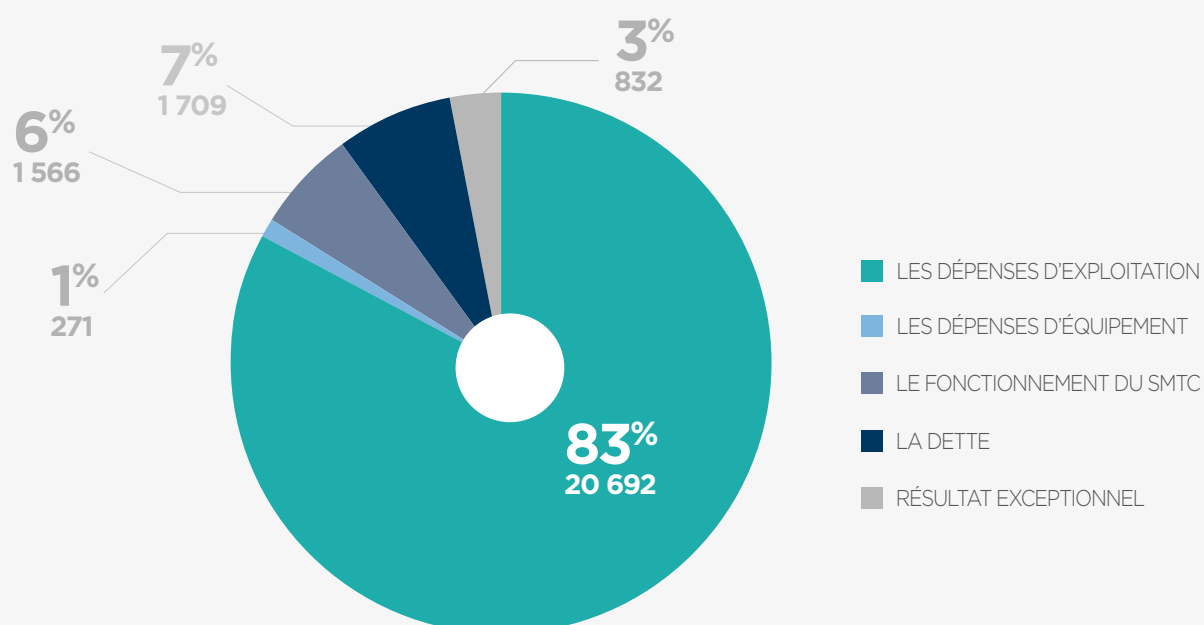
PRÉSENTATION HARMONISÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF

	2017
Versement transport net	18 689 188
Recettes réseaux	5 274 137
dont recettes billetterie + fraude	2 861 712
Participation CG90	826 327
Participations diverses	148 938
Participation RFC+CJS	160 000
Produits divers	21 920
Résultat exceptionnel	55 962
Report en fonctionnement	-412 241
Recettes réelles de fonctionnement	24 764 231
Dépenses d'exploitation des réseaux	20 691 959
Frais financiers nets	681 463
Charges de gestion courante	1 565 698
dont personnel	1 141 537
Dépenses réelles de fonctionnement	22 939 120
Épargne Brute	1 825 111
Remboursement Dette en capital	1 027 470
Épargne Nette	797 641
Emprunts nouveaux	0
Subventions	0
Report investissement N-1	-1 659 577
Autofinancement	0
Financement des investissements	-861 936
Investissements nouveaux	271 409
Résultat brut disponible	-1 133 345
Report d'équipement N+1	1 162 000
Résultat net disponible	28 655
Endettement (au 31-12)	15 991 942
Ratio de désendettement brut	9

QUI FINANCE ?



QUELLES DÉPENSES ?



COMMUNICATION LES CAMPAGNES DE L'ANNÉE 2017

JANVIER
2017

CAMPAGNE
VOEUX

MARS &
JUIN
2017

CAMPAGNE
SERVICE VLS

JUIN
2017

CAMPAGNE
NOTORIÉTÉ

JUILLET
2017

CAMPAGNE
ÉTÉ



+ Présence au
centre-ville de Belfort
pour célébrer la fête
nationale du vélo :
sensibilisation à la
pratique du vélo



Dépliant d'information
sur les lignes en place
pour se rendre au
nouvel Hôpital NFC.



REFONTE DU SITE INTERNET + CRÉATION D'UNE APPLICATION OPTYMO



SEPTEMBRE
2017

OCTOBRE
2017

NOVEMBRE
2017

DÉCEMBRE
2017

CAMPAGNE
RENTREE

CAMPAGNE
SERVICE ALS

CAMPAGNE
TICKET SMS

CAMPAGNE
NOËL



OPTYMO,
L'ACCESSIBILITÉ
ET LE HANDICAP

*Optymo s'engage pour
rendre les déplacements
accessibles aux personnes en
situation de handicap :
création de documents*



L'OFFRE TRIPLE-PLAY

BUS, VÉLO ET AUTO EN LIBRE-SERVICE

Depuis la création de la marque Optymo en septembre 2007, l'approche « service client » est au centre de la politique du SMTC et les résultats de fréquentation de notre réseau montrent que la satisfaction des clients doit rester un élément structurant de la politique de mobilité. L'approche client que nous avons développée permet d'optimiser l'offre de transports en commun en ajustant la production de l'offre aux besoins sociaux et territoriaux.



Durant ces années d'activité, le portefeuille client n'a cessé de croître, passant de 13 000 abonnés à plus de 70 000 aujourd'hui.

Appuyée sur des actions commerciales de terrain et des soutiens marketing, cette politique de développement a permis d'enregistrer pendant plusieurs années consécutives une augmentation significative du nombre de nouveaux clients.

Cependant, alors que le renforcement des offres avec le lancement de l'offre Triple Play a amené spontanément de nouveaux profils de clients à rejoindre Optymo, l'arrêt de la politique commerciale en 2014 et des actions liées a généré un ralentissement de l'augmentation du portefeuille client.

En 2017, ce sont 4 811 nouveaux clients qui ont fait la demande d'inscription au Pass Optymo.

En décembre 2017, sur les 25 419 clients ayant utilisé au moins un service Optymo, 24 491 ont utilisé un seul mode dans le mois de décembre, 876 deux modes et 52 les 3 modes, ce qui démontre la pertinence et la complémentarité de l'offre Triple-Play.

LE RÉSEAU DE BUS

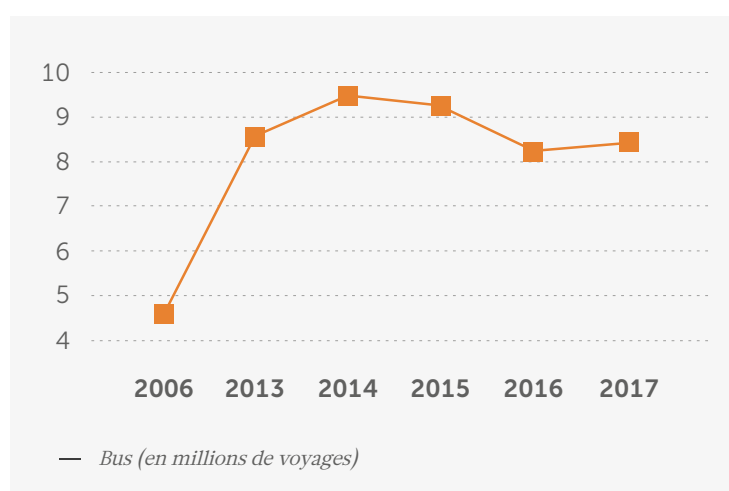


En 2006, année de référence avant la réorganisation, le réseau totalisait 4,8 millions de voyages, dont 3,6 sur le pôle urbain, soit 48 voyages par an et par habitant. En 2014, le réseau a dépassé les 9,5 millions de voyages dont près de 7,3 millions sur le réseau urbain, soit une progression de 103%.

Cependant, les restructurations successives de 2014, 2015 et 2016 ont eu un impact sur la fréquentation du réseau. Le total des voyages en 2016 était de 8 280 974, ce qui représentait une baisse de plus de 600 000 voyages par rapport à 2015.

En 2017, les résultats : 8 501 397 de voyages, montrent une hausse de la fréquentation de 2.7%.

MOIS	Année 2016	Année 2017		%
Janvier	793 689	819 205	➔	3.2%
Février	1 451 291	1 490 797	➔	2.7%
Mars	2 367 003	2 366 157	➔	0%
Avril	3 032 812	2 983 347	➔	-1.6%
Mai	3 782 558	3 758 191	➔	-0.6%
Juin	4 512 123	4 507 614	➔	-0.1 %
Juillet	4 852 799	4 892 655	➔	0.8%
Août	5 165 529	5 233 106	➔	1.3%
Septembre	6 006 731	6 060 683	➔	0.9%
Octobre	6 706 952	6 824 908	➔	1.8%
Novembre	7 494 630	7 636 885	➔	1.9%
Décembre	8 280 974	8 501 397	➔	2.7%





LE VÉLO EN LIBRE-SERVICE

En avril 2013, l'offre VLS a été lancée et la RTTB a été chargée de son exploitation. Ce service est disponible 7 jours sur 7 et 24h/24, au tarif de 0.02€ la minute.

L'offre est déployée principalement sur la ville de Belfort et les communes d'Offemont, Bavilliers, Valdoie et Essert avec 250 vélos, répartis sur 30 stations.

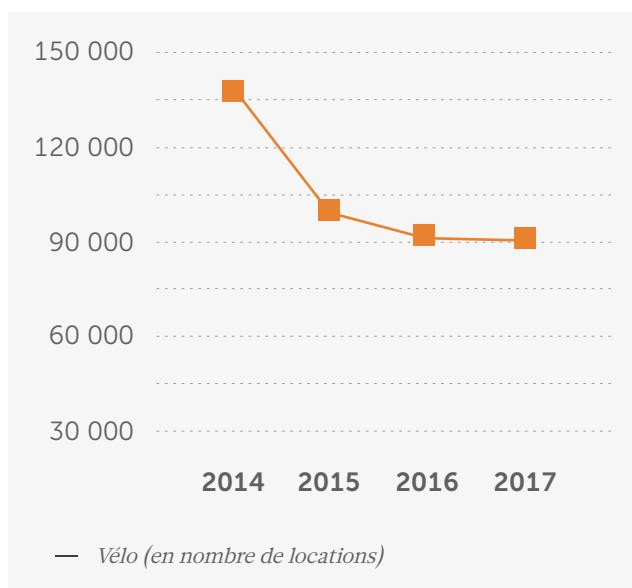
L'usage du système VLS est en baisse continue depuis 2014 mais se maintient à un niveau élevé par rapport à d'autres villes ayant déployé un système similaire (Clermont Ferrand (40 stations, 400 vélos) : 40 500 locations en 2015).

Pour rappel entre 2016 et 2015, le service a accusé une baisse de 12% mais reste néanmoins une offre parmi les meilleures du marché.

En 2017, les résultats sont en phase de stabilisation avec 90 436 locations sur l'année. L'achat de nouveaux vélos en mars 2017 et le renforcement des opérations de maintenance, grâce au renforcement de l'équipe permettent d'offrir un service de qualité à nos usagers.



MOIS	Année 2016	Année 2017		%
Janvier	3 649	1 731	↓	-52.6%
Février	7 117	5 277	↓	-25.9%
Mars	13 190	11 814	↓	-10.4%
Avril	20 288	19 960	→	-1.6%
Mai	30 632	29 784	→	-2.8%
Juin	40 802	43 126	↑	5.7%
Juillet	52 040	53 200	→	2.2%
Août	62 374	62 224	→	-0.2%
Septembre	74 220	71 242	→	-4%
Octobre	82 185	81 346	→	-1%
Novembre	87 466	86 847	→	-0.7%
Décembre	91 465	90 436	→	-1.1%



L'AUTO EN LIBRE-SERVICE



Depuis son lancement en janvier 2014 le service n'a cessé d'évoluer.

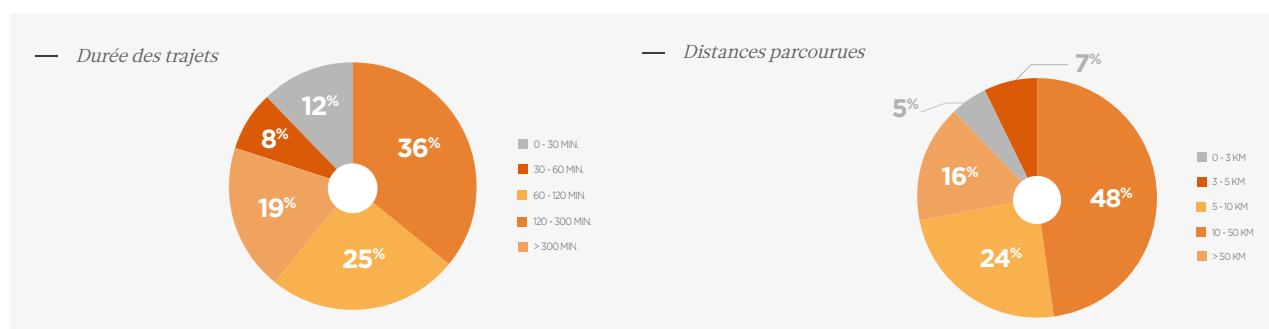
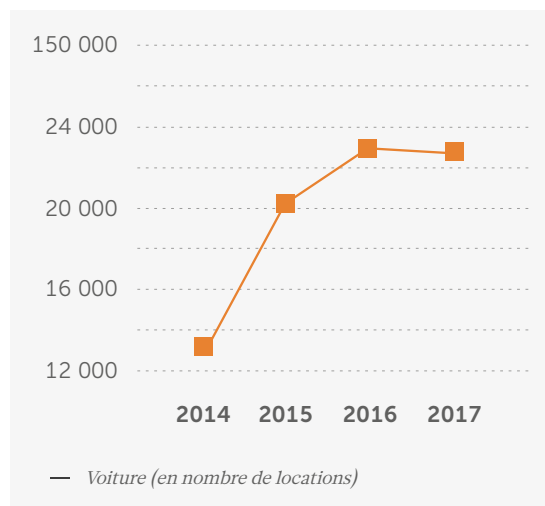
2017 marquera une stabilisation de l'usage du service par nos clients. En effet, le nombre de location a été équivalent à 2016 et l'usage en heures et kilomètres légèrement inférieur. Il faut pondérer ces résultats et prendre en compte une flotte amputée de 10 véhicules par rapport à 2016 suite aux divers incendies et accidents.

Avec 78 véhicules, suite à l'achat de 5 Peugeot 208 en 2017 répartis sur 65 stations, le service rencontre toujours un franc succès et est cité en exemple dans le monde des transports publics (Formations AGIR).

Chaque mois, de nouveaux clients s'inscrivent au service d'Auto en Libre-Service, 3 550 clients à fin 2017 contre 3 010 en 2016 soit une progression de 18%.

Avec ces résultats plutôt encourageants, il est prévu un renouvellement d'une partie de la flotte de véhicule en libre-service sur l'année 2018.

MOIS	Année 2016	Année 2017		%
Janvier	2 223	2 009	↓	-9.6%
Février	4 079	3 870	↓	-5.1%
Mars	6 076	6 135	→	1%
Avril	8 248	8 248	→	1.9%
Mai	10 497	10 497	→	4.1%
Juin	12 699	12 699	→	4.9%
Juillet	14 428	14 428	→	4.4%
Août	15 860	15 860	→	2.8%
Septembre	17 731	17 731	→	2%
Octobre	19 638	19 638	→	1.1%
Novembre	21 601	21 601	→	0.4%
Décembre	23 764	23 763	→	0%







mtc

syndicat mixte des transports en commun

